

22 mars 2017

Faux pas n° 2 – Une réponse due à News@Curia

Dans son [numéro 44, du 30 janvier 2017, News@Curia](#), organe de communication de l'institution, a consacré son article principal à interviewer le '**Nouveau président du comité du personnel**', tel est d'ailleurs son intitulé.

Jusqu'ici, rien de critiquable. Quoi de plus normal que l'organe de presse de l'institution présente tous les aspects de l'activité de celle-ci, y compris celles de son comité du personnel (Cdp), d'un organe institué par sa [décision du 31 octobre 1974](#) (version consolidée par nos soins) ?

Les problèmes commencent à surgir une fois qu'on se met à lire l'interview. News@Curia invite Mr Jones à exposer « pour quelle raison [il s'est] présenté à ce poste » (sic), ce qui renvoie nécessairement aux origines de la liste nouvelle par laquelle il a été élu.

Et, puisque Mr Jones est induit par la question à porter la casquette de « chef de file » de la liste « Les indépendants », l'intervieweur entre au vif du sujet : « Pourquoi une liste 'Les indépendants' ? ».

Encouragé par la question – ô combien franche et directe de la part de l'organe de presse d'une institution qui nous a habitués plutôt au respect des apparences d'impartialité, de neutralité, etc. – Mr Jones dévoile alors toute sa philosophie antisyndicale : Se prétendant victime lui-même d'un syndicat qu'il avait peu ou prou fréquenté (pas le nôtre), il pose son constat sans appel : « relativement peu de liberté de penser et d'agir en dehors des consignes syndicales ».

Si nous devons prendre cet anathème au sérieux et y répondre sérieusement, nous devons bien distinguer :

- **Liberté d'agir** ? Une organisation syndicale *ou* professionnelle (OSP) cherche par définition à coordonner les positions de ses élus sur des questions qu'elle considère comme essentielles ; si elle est démocratique, cette position commune sera définie après discussion démocratique au sein de l'organisation ; si elle ne l'est pas (comme l'ex (!?)-OSP d'appartenance de Mr Jones), la consigne vient d'en haut et les autres normalement doivent suivre ; chez EPSU CJ au moins, les décisions sont prises démocratiquement avec ceux qui participent à ses réunions, auxquelles tous les membres sont invités.
- **Liberté de penser** ? Cela renvoie à l'inquisition ou à des situations orwelliennes ; une apostrophe vraiment étonnante de la part d'un locuteur de la 'novlangue', qui se targue d'« **indépendance** » pour signifier exactement son contraire ; tout aussi

étonnant que ce lapsus ait échappé à l'attention des gardiens de la bienséance, une vertu ô combien chère à l'institution !

Et les faux pas continuent : Mr Jones reproche à EPSU CJ d'avoir négligé « des changements importants [qui] allaient impacter le fonctionnement de l'institution, tels **la disparition du TFP et l'élargissement du Tribunal** ».

Faut-il rappeler que, si un syndicat a porté sur la place publique la question du bouleversement de l'architecture juridictionnelle, et cela à tous les niveaux, c'était bien [EPSU CJ](#), voir également les publications sur le site de l'USF ([en construction](#)) et dans [Agora Magazine](#), et le Cdp (v. sa [déclaration sur son site intranet](#)) et la lettre du Collège des présidents des Cdp (disponible sur demande). Sauf si « les Indépendants » considèrent la bataille institutionnelle comme peine perdue, alors qu'en prenant « la main tendue de l'administration » ils auraient déniché des solutions plus astucieuses...

Pour venir aux rôles respectifs du Cdp et des OSP, ils sont certes complémentaires. Mais qui dit complémentarité entend convergence. Par exemple, le personnel a le droit de savoir si les représentants du Cdp au comité du statut voteront ou non dans le même sens que les syndicats qui ont négocié sur des modifications du statut ou bien se sont mobilisés contre celles-ci.

Enfin, pour tirer le discours antisyndical de Mr Jones jusqu'à ses extrêmes conséquences, à supposer qu'il arrive à convaincre l'ensemble du personnel, il ne resterait plus de syndicat représentatif pour négocier le statut ni pour offrir de « l'accompagnement juridique en cas de litige », etc. Et cela puisque la [représentativité](#), conformément aux critères adoptés par l'institution, dépend entre autres des résultats électoraux ; quant à « l'accompagnement juridique en cas de litige », il faut bien des sous, et, pour qu'un syndicat soit représentatif, il doit faire preuve de son « **indépendance** » (tiens, tiens, voilà ce même mot qui rebondit dans un document officiel de l'institution !), ce qui veut dire que ses sous doivent provenir des cotisations de ses membres. Quelle « contrainte syndicale » !

EPSU CJ a signalé au service compétent qu'elle considérait qu'il serait approprié de pouvoir exercer son **droit de réponse** dans News@Curia. Le service compétent nous a répondu que « News@Curia n'a pas été conçu comme un outil de dialogue social ou syndical ». Or, justement il l'est devenu en l'occurrence, puisque News@Curia a incité l'interviewé à confondre sa casquette de président du Cdp avec celle de « chef de file » d'une liste, pour vilipender une autre liste, voire une OSP représentative, et le syndicalisme en général.

Les élections 2016 une fois terminées, nous invitons l'institution à s'abstenir d'offrir une tribune à un groupe de personnes qui n'est pas une organisation qu'on la veuille 'syndicale' ou 'professionnelle'. Si un tel groupe de personnes souhaite être autorisé à diffuser ses propres messages au sein de l'institution, il devra d'abord se constituer légalement, inscrire des membres, encaisser des cotisations, en espérant être éventuellement « reconnu » après 2019. Quelle « contrainte syndicale » !